

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE**

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026
N°14/2026**

Date de Convocation Publique	:	16/03/2026
Date d’Affichage	:	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : délégué CNAS

Madame le Maire précise que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le délégué CNAS (Comité National d’Action Sociale).

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal désigne en tant que délégué au CNAS :

Madame BUSSAC Corine.

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 23 mars 2026

043-214300238-20260323-2026_14-DE
Reçu le 23/03/2026

AR Prefecture